**Table ronde autour de l’apprentissage de la grammaire**

Destinée aux enseignants de néerlandais et anglais en facultés non littéraires

Par Astrid De Munter & Nadine Kayobotsi – USL (Bruxelles)

Au cours de cette table ronde nous aimerions aborder la question de l’enseignement de la grammaire au sein de facultés non-littéraires (DROIT et ESPO). Depuis le décret « Missions » (avec ses socles de compétences), il n’est, en secondaire, plus d’usage de poser à l’examen des questions de grammaire à proprement parler. Nous aimerions dès lors discuter de l’importance et/ou de la pertinence de l’enseignement et de l’évaluation de la grammaire dans nos groupes cibles, et considérerons pour cela non seulement le temps consacré à la grammaire au sein du cursus mais également à la manière dont nous l’enseignons et à son contenu. Différentes questions émergent ainsi : Comme la grammaire n’est plus évaluée en tant que telle en secondaire, devons-nous fournir une révision générale ? Comment trouver le juste niveau ?

De plus nous aimerions parallèlement approcher l’intégration de nouveaux outils comme Moodle dans l’apprentissage de la grammaire et des possibilités que cela offre (mais également des questions que cela peut susciter) : Pourrait-on envisager la possibilité pour les étudiants d’étudier une partie de la grammaire par eux-mêmes chez eux en ayant accès à des exercices online avec correctif intégré ? Est-ce que ces exercices en ligne font sens ? Ou sont-ils par moments trop simplistes (si on veut fournir la bonne réponse sans passer par un encodage complexe) ou trop compliqués à encoder (ne faisant plus de nous des profs de langues mais des encodeurs professionnels) ?